

donc il a été puni ! S'il a été puni, donc il a été coupable ! S'il a été coupable, donc il a fait un mauvais usage de sa liberté !

Les anciens qui, à défaut d'un développement intellectuel comparable au nôtre, possédaient un extrême bon sens, avaient été pareillement frappés de l'étrange situation de l'homme sur la terre. Ne pouvant s'en prendre à la justice divine, ils pensèrent les premiers que l'homme ne pouvait être malheureux que parce qu'il était puni. Pour s'expliquer comment l'homme avait pu se rendre coupable, ils supposèrent une vie antérieure où nos ames avaient commis des crimes pour lesquels elles étaient condamnées, en cette vie, à être enfermées dans des corps misérables et à y mener une vie pleine de douleur et d'humiliation. Observez combien les anciens, dans leurs théories, prenaient soin de laisser intacte la notion ontologique de la justice absolue !

Ils ne s'en tenaient pas là dans cette idée d'une expiation rendue nécessaire, et par suite de cette haute raison qui pouvait faillir quelquefois aux faits du temps, mais jamais aux faits de l'ordre absolu, ils ajoutaient que les ames qui se seraient mal conduites dans la vie actuelle, assisteraient un jour à une vie postérieure, dans laquelle elle subirait la peine de leur nouveaux crimes. De là la doctrine de la métempsychose, répandue chez les peuples anciens.

L'antiquité s'expliquait donc par l'idée d'une vie antérieure, comment l'homme avait pu se rendre coupable de manière à être puni et malheureux dans celle-ci ; et par l'idée d'une vie postérieure, comment les crimes dont l'homme se sera rendu coupable dans celle-ci, pourront être expiés : tant elle était convaincue que la situation de l'homme en ce monde n'était pas naturelle, et qu'elle ne s'accordait ni avec l'ordre général de la création, ni avec la justice éternelle de Dieu.